

Votants : 77  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 28 juin 2019  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 9 juillet 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 juillet 2019

### TRANSPORTS ET MOBILITE – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU PROGRAMME ALVEOLE ET DE LA DSIL ET PROPOSITION D'IMPLANTATION D'ABRIS-VELOS SECURISES

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Carole BRUNETEAU à Jacqueline LEFEBVRE, Christelle CHASSAGNE à Rose-Marie NIETO, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE à Alain BAUDIN, Pascal DUFORESTEL à Jacques TAPIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Christine HYPEAU, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Elisabeth MAILLARD à Christian BREMAUD, Marcel MOINARD à Elmano MARTINS, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Florent SIMMONET à Jeanine BARBOTIN

#### **Titulaires absents suppléés :**

#### **Titulaires absents :**

Jean-Michel BEAUDIC, Serge MORIN, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Elisabeth BEAUVAIS, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Florent SIMMONET

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190710-C41-07-2019-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2019  
Date de réception préfecture : 10/07/2019

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 JUILLET 2019

#### TRANSPORTS ET MOBILITE – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU PROGRAMME ALVEOLE ET DE LA DSIL ET PROPOSITION D'IMPLANTATION D'ABRIS-VELOS SECURISES

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre du développement de la politique cyclable de la Communauté d'Agglomération du Niortais il est proposé d'implanter des abris-vélos sécurisés sur des emplacements stratégiques : arrêts ou terminus de bus ou de car, gares et haltes ferroviaires.

L'objectif est de favoriser le développement de l'intermodalité en facilitant la réalisation du « dernier kilomètre » à vélo vers des arrêts ou terminus de transports collectifs (bus, car ou train) ou dans des zones d'habitat diffus.

L'abri-vélo permettra de stationner jusqu'à quatre vélos par box, dont l'accès sera géré directement par l'utilisateur qui apporte son propre cadenas. Ces abris-vélos sont déplaçables facilement offrant ainsi des possibilités d'ajustement de localisation en cas de non utilisation.

Pour en réguler l'utilisation chaque abri-vélo sera équipé d'une notice permettant d'informer les usagers des bonnes pratiques à adopter.

Afin d'assurer un maillage complet du territoire et favoriser une utilisation maximale des abris-vélos, 41 sites d'implantation sont proposés. Ils seront aménagés, sous réserve de l'accord et en concertation avec chaque commune, en deux phases successives :

- Phase 1 (18 sites) : déploiement fin 2019 - début 2020 :
  - Principaux terminus de lignes urbaines (8 sites) : Sainte-Pezenne (ligne 4), Saint-Liguaire (ligne 6), Bessines – Bois Chamaillard (ligne 4), Aiffres Mairie ou Cassin (ligne 4), Chauray Parpin (ligne 1), Jousselin (pôle d'échanges Maisons Rouges lignes 1, 5, 7, 8), Cholette (ligne 6-8), Chaintre Brûlée (ligne 5).
  - Arrêts de lignes péri-urbaines situés sur les communes du cœur d'Agglomération et les communes d'équilibre (10 sites) : Beauvoir-sur-Niort (ligne 26), Coulon (ligne 22), Echiré (lignes 12-24), Frontenay-Rohan-Rohan (ligne 20), Magné (ligne 22), Mauzé-sur-le-Mignon (ligne 20), Prahecq (ligne 18), Saint-Hilaire-la-Palud (ligne 21), Sciecq (lignes 23-60), Vouillé (ligne 17).
- Phase 2 (23 sites) : déploiement mi 2020 :
  - Terminus du réseau urbain non équipés en phase 1 (3 sites) : Chauray – Château Driguet (lignes 5 et 25), Brizeaux CAF (ligne 2), Chauray Trévins (lignes 1 et 25).
  - Arrêts des lignes péri-urbaines non équipés en phase 1 (13 sites) : Arçais, Le Vanneau-Irleau, Saint-Georges-de-Rex, Amuré, Sansais (ligne 21), Epannes (ligne 20), Granzay-Gript, Saint-Symphorien (ligne 26), Germond-Rouvre (ligne 13), Saint-Maxire (ligne 60), Saint-Gelais (lignes 24 et 25), Villiers-en-Plaine, Saint-Rémy (ligne 15).

- Gares et haltes ferroviaires (7 sites) : Niort, Mauzé-sur-le-Mignon, Beauvoir-sur-Niort, Fors, Marigny, Prin-Deyrançon, Plaine d'Argenson.

Le coût unitaire d'un abri-vélo est estimé à 2 900€ HT. Dans le cas d'absence de plateforme béton ou enrobé, il conviendra de prévoir 1 000€ HT de travaux par abri.

La Fédération des usagers de la bicyclette et Rozo ont mis en place un programme de financement de stationnements vélos appelé Alvéole. Ce programme vise à accélérer la création de places de stationnement vélo et l'accompagnement au changement de comportement avec un large panel d'actions de sensibilisation à l'écomobilité. L'objectif visé est la création de 30 000 places de stationnement vélo et l'accompagnement de 18 000 usagers.

La création de stationnements vélos sécurisés est financée à hauteur de 60% avec un plafond maximal de 2 000€ HT par abri-vélo. Le programme finance uniquement la mise en place de services vélos par le biais d'abris préconstruits ou d'arceaux vélos dans le cadre de locaux existants.

Par ailleurs la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pourrait également être mobilisée à hauteur de 20% du coût des abris-vélos sécurisés.

Il est donc proposé de solliciter le programme de financement Alvéole ainsi que la Dotation de soutien à l'investissement local pour l'acquisition des 41 abris-vélos sécurisés selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles HT		
Phase 1	Phase 2		Phase 1	Phase 2
70 200 €	89 700 €	Programme Alvéole	31 320 €	40 020 €
		DSIL	10 440 €	13 340 €
		Autofinancement CAN	28 440 €	36 340 €
		TOTAL	70 200 €	89 700 €
TOTAL : 159 900 €		TOTAL : 159 900 €		

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport 2019.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider les propositions d'implantation d'abris-vélos sécurisés,
- Adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué aux Transports à solliciter les différents financeurs et à signer tous les documents et engagements afférents.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 77  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0

**Alain LECOINTE**

**Membre du Bureau Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
 079-200041317-20190710-C41-07-2019-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2019  
 Date de réception préfecture : 10/07/2019